

Observation n°196 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis contre cette centrale éolienne sur la commune de Doussay.

Le dossier se rapporte au Schéma régional éolien (SRE) Poitou-Charentes⁹ pour justifier du choix du site.

Dans le secteur de Doussay, identifié comme zone « favorable », le site a été retenu parmi six sites potentiels dans le secteur.

Les variantes proposées dans l'étude d'impact de 2013 se limitent à modifier le nombre et l'emplacement des éoliennes dans la zone d'étude, ce qui n'apporte pas de garanties suffisantes au regard de l'optimisation de l'insertion environnementale, en particulier sur la dégradation des habitats agricoles vis-à-vis des oiseaux d'intérêt communautaire, dont il convient d'éviter tous impacts supplémentaires susceptibles d'aggraver la situation.

Compte tenu de la fragilité de l'Outarde canepetière, menacée d'extinction, la MRAe considère que le projet aurait nécessité l'étude de véritables variantes sur d'autres secteurs géographiques, ce qui n'a pas été réalisé lors des compléments d'études réalisés en 2022.

Non à ce projet !

Mme Bayan